**Prestation intellectuelle pour une étude sur la filière de gestion des déchets d’équipements électriques et électroniques solaires au Maroc dans le cadre du projet « Initiative Lumière pour le Maroc »**

**PROJET DE CONTRAT**

**Contrat n°XXXX-XX-XXXX**

**Consultation du 04/04/2025**

**Date** : 04/04/2025

**Contrat-type**

LE PRÉSENT CONTRAT (« le Contrat ») est conclu le *[insérer la date de début des Services]*, par et entre *Electriciens sans frontières* (« le Client ») ayant son établissement principal à *[insérer l’adresse du Client]*, et *[insérer le nom du Prestataire*] (« le Prestataire »), résidant à *[insérer l’adresse du Prestataire]* ; Téléphone : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_, Courriel**:** \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

**CONTEXTE** :

Le Centre de Crise et de Soutien du Ministère de l’Europe et des Affaires Etrangères, ci-après dénommée « le CDCS », et *Electriciens sans frontières* ont signé un Accord de Financement pour *le projet Initiative Lumière pour le Maroc* ci-après dénommé le « Projet ».

Dans le cadre de la mise en œuvre du Projet, le Client a besoin d’un Prestataire pour réaliser les Services décrits dans l’Annexe A.

ATTENDU QUE le Client souhaite que le Prestataire fournisse les Services visés ci-après, et

ATTENDU QUE le Prestataire accepte de fournir lesdits Services,

EN CONSEQUENCE, LES PARTIES AU PRÉSENT CONTRAT ont convenu ce qui suit :

|  |  |
| --- | --- |
| **1. Services** | (i) Le Prestataire fournit les Services et soumet les rapports spécifiés dans l’Annexe A « Termes de Référence et Étendue des Services » qui fait partie intégrante du présent Contrat (« les Services ») ;  (ii) Le Prestataire mobilise l’expertise et utilisera la méthodologie spécifiées en Annexe B « Proposition Technique du Prestataire ». |
| **2. Calendrier** | Le Prestataire fournit les Services pendant la période commençant le *[insérer date de début]* et s’achevant le *[insérer date d’achèvement]*, ou durant toute autre période dont les parties pourraient ultérieurement convenir par écrit. |
| **3. Paiement** | A. Montant plafond  Pour les Services fournis conformément à l’Annexe A, le Client paiera au Prestataire le montant des prestations,étant entendu que ce montant comprend la totalité des coûts et des bénéfices du Prestataire ainsi que toute obligation fiscale dont il pourrait être redevable.  B. Termes de Paiement  Le calendrier et les conditions des paiements sont indiqués dans l’Annexe C.  Les paiements sont effectués dans les 30 jours suivant la date à laquelle le Prestataire a présenté des factures originales en double exemplaire au Coordinateur désigné au paragraphe 4, sur le compte bancaire suivant :  Numéro de compte bancaire : [….]  Titulaire du compte bancaire : [….] |
| **4. Administration du Contrat** | A. Coordinateur.  Le Client désigne comme coordinateurs *Madame Manon Goudeau et Madame Flavie Slimani* ; le Coordinateur sera responsable de la coordination des Services relevant du Contrat, de la réception et de l’approbation des factures devant donner lieu à un paiement, ainsi que de l’acceptation des livrables au nom du Client.  B. Rapports  Les rapports énumérés à l’Annexe A « Termes de Référence et Étendue des Services » seront présentés dans le cadre des Services et serviront de base aux paiements à effectuer conformément au paragraphe 3. |
| **5. Normes de Performance** | Le Prestataire s’engage à fournir les Services conformément aux standards d’éthique professionnelle et les plus exigeants. |
| **6. Devoir de Réserve** | Pendant la durée du présent Contrat et les deux années suivant son expiration, le Prestataire ne divulguera aucune information exclusive ou confidentielle concernant les Services, le présent Contrat, les affaires ou les activités du Client, sans avoir obtenu au préalable l’autorisation écrite de celui-ci. |
| **7. Propriété des Documents et Produits** | Tous les rapports, études ou autres produits, sous forme de graphiques, logiciels ou autres, que le Prestataire prépare pour le compte du Maître d’Ouvrage au titre du présent Contrat deviennent et demeurent la propriété du Client. Le Prestataire peut conserver un exemplaire desdits documents et logiciels. |
| **8. Activités interdites au Prestataire** | Le Prestataire convient que, pendant la durée du présent Contrat et après son expiration, ni lui-même ni toute entité qui lui est affiliée ne seront autorisés à fournir des biens, travaux, équipements ou prestations de services (autres que consultant) pour tout projet qui résulterait desdits Services ou lui serait lié. |
| **9. Assurance** | Le Prestataire souscrira à une police d’assurance appropriée. |
| **10. Transfert** | Le Prestataire ne cèdera ni ne sous-traitera le présent Contrat ou l’un quelconque de ses éléments sans l’approbation écrite préalable du Client. |
| **11. Droit applicable et Langue du Contrat** | Le Contrat est soumis au droit françaiset la langue du Contrat est le français. |
| **12. Résiliation** | Le Client pourra résilier le Contrat si le Prestataire ne fournit pas les Services ou s’il ne présente pas les rapports attendus, conformément à l’Annexe A. La résiliation sera notifiée par écrit et prendra effet à l’issue d’un délai de 30 jours. |
| **13. Règlement des différends** | Tous différends, controverses ou réclamations dus ou liés au présent Contrat ou à la violation, à la résiliation ou à l’invalidité dudit Contrat, seront réglés par arbitrage conformément aux règles d’arbitrage de la CNUDCI (Commission des Nations Unies pour le Droit Commercial International) actuellement en vigueur. |
| **14 Déclaration d’Intégrité** | Le Prestataire respectera les engagements contenus dans la Déclaration d’intégrité, d’éligibilité et d’engagement environnemental et social. Une copie signée de ce document est jointe en Annexe D. |
| **15 Statut du Prestataire** | Si le Prestataire a le statut légal d’un consultant indépendant, il n’est en aucun cas réputé être un fonctionnaire du pays du Client ou un salarié du Client. Le Prestataire ne pourra prétendre à aucun paiement, remboursement, allocation, indemnisation ni pension, autre(s) que celle(s)/ceux expressément stipulés au Contrat. |

POUR LE CLIENT POUR LE PRESTATAIRE

Signé par \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ Signé par \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Titre \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ Titre \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

**ANNEXE A - Termes de Référence et Etendue des Services**

1. **PRESTATIONS ATTENDUES**

**État des lieux de la gestion des déchets et des D3E solaires (lampes solaires, kits solaires, lampadaires solaires) au Maroc**

* Analyse des réglementations en vigueur relatives à la gestion des D3E (lampes solaires, kits solaires, lampadaires solaires ; composés de plastique, de composés électroniques, d’un module photovoltaïque et d’une batterie lithium ou plomb).
* Identification des principaux acteurs impliqués dans la collecte, le traitement et le recyclage des D3E.
* Identification des pratiques existantes au Maroc en matière de collecte et de recyclage des déchets.
* Évaluation des capacités techniques des centres de collecte et de recyclage existants, en soulignant la part du secteur formel et informel.

**Étude du recyclage effectif des équipements installés par l’ONG**

* Recensement et Cartographie des centres de traitement accessibles et des points de collecte au Maroc pour le recyclage des lampadaires solaires, lampes solaires et kits solaires domestiques (SHS) dans les régions de Ouarzazate, El Haouz, Taroudant et Chichaoua.
* Analyse des flux logistiques de collecte et de transfert des équipements (collecte, tri, recyclage, valorisation, élimination)
* Évaluation du niveau de recyclage effectif des matériaux constituant ces équipements, au Maroc lorsque ces données sont disponibles**.**

**Proposition d’une stratégie opérationnelle**

* Solutions à intégrer au projet et recommandations pour de futures autres projets de distribution de matériel (sensibilisation, création de supports)
* Recommandations pour le stockage temporaire des D3E (lampes, batteries, panneaux solaires) en attente de traitement.
* Conseils sur la gestion des risques et les précautions liées à la santé, la sécurité et l’environnement.
* Évaluation des options de transfert transfrontalier des D3E pour traitement dans des centres européens.
* Analyse des exigences légales et des coûts liés à ces opérations.

1. **LIVRABLES**

**Les livrables suivants sont attendus :**

* Un rapport établi comprenant l’ensemble des analyses et recommandations.
* Une présentation synthétique des résultats à destination des parties prenantes.
* Une réunion de restitution

**ANNEXE B - Proposition Technique du Prestataire**

*[Insérer la méthodologie du Prestataire et le/les CV détaillés.]*

**ANNEXE C - Termes de Paiement**

*[Ce qui suit est fourni à titre d’exemple. Les termes de paiement doivent être préparés spécifiquement pour chaque contrat. Les obligations fiscales éventuelles du prestataire dans le pays du Client doivent être indiquées.]*

*[Indiquer :* Le Contrat est à prix global et forfaitaire *ou* Le Contrat est à prix unitaires rémunéré au temps passé*]*

*[Inclure le tableau de la Proposition Financière après négociation des prix proposés par le Prestataire]*

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
|  | *Prix unitaire :* | *Quantité* | *Montant total HT* |
| *Rémunération* | *(honoraire par jour HT)* | *(A définir par le Client)* |  |
| *Autres frais :*  *Per diem*  *Hôtel… (liste à préciser)* | *(préciser si forfait ou remboursable pour chaque item)* | *(à définir par le Client)* |  |

Les conditions de paiement et le contenu de chaque prix sont :

*[Précisez, pour chaque frais, les conditions d’éligibilité et le contenu du prix : le montant maximum par nuit d’hôtel si remboursable, inclusion ou non dans le prix du per diem des frais de transport local, des frais de communications…]*

Termes de paiements

1. 30% du Prix du Contrat sera payé à la signature du Contrat ;
2. 40% du Prix du Contrat sera payé à la réception à satisfaction des livrables ;
3. 30% du Prix du Contrat sera payé à la suite de la réunion de restitution ;

*[En cas de remboursables, indiquer :*

En cas de remboursables, les justificatifs de dépense seront joints à la facture. Le remboursement des frais ne pourra intervenir qu’à hauteur du montant maximum stipulé au Contrat.]

|  |
| --- |
| **ANNEXE D - Déclaration d’intégrité, d’éligibilité et de responsabilité environnementale et sociale** |

Intitulé de l’offre ou de la proposition : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_(le "**Marché**"[[1]](#footnote-1))

A : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_(le "**Maître d’Ouvrage**")

1. Nous reconnaissons et acceptons que le Centre de Crise et de Soutien du Ministère de l’Europe et des Affaires Etrangères (« CDCS ») ne finance les projets du Maître d’Ouvrage qu'à ses propres conditions qui sont déterminées par la Convention de Financement qui la lie directement ou indirectement au Maître d’Ouvrage. En conséquence, il ne peut exister de lien de droit entre le CDCS et notre entreprise, notre groupement, nos fournisseurs, entrepreneurs, consultants et sous-traitants. Le Maître d’Ouvrage conserve la responsabilité exclusive de la préparation et de la mise en œuvre du processus de passation des marchés et de leur exécution. Selon qu’il s’agit de marchés de travaux, de fournitures, d’équipements, de prestations intellectuelles (consultants) ou d’autres prestations de services, le Maître d’Ouvrage peut également être dénommé Client ou Acheteur.
2. Nous attestons que nous ne sommes pas, et qu'aucun des membres de notre groupement, ni de nos fournisseurs, entrepreneurs, consultants et sous-traitants, n'est dans l'un des cas suivants :
   1. Être en état ou avoir fait l'objet d'une procédure de faillite, de liquidation, de règlement judiciaire, de sauvegarde, de cessation d'activité, ou être dans toute situation analogue résultant d'une procédure de même nature ;
   2. Avoir fait l'objet :
   3. D'une condamnation prononcée depuis moins de cinq ans par un jugement ayant force de chose jugée dans le pays de réalisation du Marché, pour fraude, corruption ou tout délit commis dans le cadre de la passation ou de l'exécution d'un marché (dans l’hypothèse d’une telle condamnation, nous disposons de la possibilité de joindre à la présente Déclaration d’Intégrité les informations complémentaires qui permettraient de considérer que cette condamnation n’est pas pertinente dans le cadre du Marché) ;
   4. D’une sanction administrative prononcée depuis moins de cinq ans par l’Union Européenne ou par les autorités compétentes du pays dans lequel nous sommes établis, pour fraude, corruption ou tout délit commis dans le cadre de la passation ou de l'exécution d'un marché (dans l’hypothèse d’une telle sanction, nous pouvons joindre à la présente Déclaration d’Intégrité les informations complémentaires qui permettraient de considérer que cette sanction n’est pas pertinente dans le cadre du Marché) ;
   5. D'une condamnation prononcée depuis moins de cinq ans par un jugement ayant force de chose jugée, pour fraude, corruption ou pour tout délit commis dans le cadre de la passation ou de l'exécution d'un marché financé par le CDCS ;
   6. Figurer sur les listes de sanctions financières adoptées par les Nations Unies, l'Union Européenne et/ou la France, notamment au titre de la lutte contre le financement du terrorisme et contre les atteintes à la paix et à la sécurité internationales ;
   7. Avoir fait l’objet d’une résiliation prononcée à nos torts exclusifs au cours des cinq dernières années du fait d'un manquement grave ou persistant à nos obligations contractuelles lors de l'exécution d'un marché antérieur, sous réserve que cette sanction n’ait pas fait l’objet d’une contestation de notre part en cours ou ayant donné lieu à une décision de justice infirmant la résiliation à nos torts exclusifs ;
   8. N’avoir pas rempli nos obligations relatives au paiement de nos impôts selon les dispositions légales du pays où nous sommes établis ou celles du pays du Maître d’Ouvrage ;
   9. Être sous le coup d'une décision d'exclusion prononcée par la Banque Mondiale et figurer à ce titre sur la liste publiée à l'adresse électronique <http://www.worldbank.org/debarr> (dans l’hypothèse d’une telle décision d’exclusion, nous pouvons joindre à la présente Déclaration d’Intégrité les informations complémentaires qui permettraient de considérer que cette décision d’exclusion n’est pas pertinente dans le cadre du Marché) ;
   10. Avoir produit de faux documents ou s’être rendu coupable de fausse(s) déclaration(s) en fournissant les renseignements exigés par le Maître d’Ouvrage dans le cadre du présent processus de passation et d’attribution du Marché.
3. Nous attestons que nous ne sommes pas, et qu'aucun des membres de notre groupement ni de nos fournisseurs, entrepreneurs, consultants et sous-traitants, n'est dans l'une des situations de conflit d'intérêt suivantes :

3.1) Actionnaire contrôlant le Maitre d’Ouvrage ou filiale contrôlée par le Maitre d’Ouvrage, à moins que le conflit en découlant ait été porté à la connaissance du CDCS et résolu à sa satisfaction.

3.2) Avoir des relations d'affaires ou familiales avec un membre des services du Maitre d’Ouvrage impliqué dans le processus de passation du Marché ou la supervision du Marché en résultant, à moins que le conflit en découlant ait été porté à la connaissance du CDCS et résolu à sa satisfaction ;

3.3) Contrôler ou être contrôlé par un autre soumissionnaire ou consultant, être placé sous le contrôle de la même entreprise qu'un autre soumissionnaire ou consultant, recevoir d'un autre soumissionnaire ou consultant ou attribuer à un autre soumissionnaire ou consultant directement ou indirectement des subventions, avoir le même représentant légal qu'un autre soumissionnaire ou consultant, entretenir directement ou indirectement des contacts avec un autre soumissionnaire ou consultant nous permettant d'avoir et de donner accès aux informations contenues dans nos offres ou propositions respectives, de les influencer, ou d'influencer les décisions du Maitre d’Ouvrage ;

3.4) Être engagé pour une mission de prestations intellectuelles qui, par sa nature, risque de s'avérer incompatible avec nos missions pour le compte du Maitre d’Ouvrage ;

3.5) Dans le cas d'une procédure ayant pour objet la passation d'un marché de travaux, fournitures ou équipements :

* + 1. Avoir préparé nous-mêmes ou avoir été associés à un consultant qui a préparé des spécifications, plans, calculs et autres documents utilisés dans le cadre de la procédure de passation du Marché;
    2. Être nous-mêmes, ou l'une des firmes auxquelles nous sommes affiliées, recrutés, ou devant l'être, par le Maitre d’Ouvrage pour effectuer la supervision ou le contrôle des travaux dans le cadre du Marché.

1. Si nous sommes un établissement public ou une entreprise publique, pour participer à une procédure de mise en concurrence, nous certifions que nous jouissons d'une autonomie juridique et financière et que nous sommes gérés selon les règles du droit commercial.
2. Nous nous engageons à communiquer sans délai au Maître d’Ouvrage, qui en informera le CDCS, tout changement de situation au regard des points 2 à 4 qui précèdent.
3. Dans le cadre de la passation et de l'exécution du Marché :

6.1) Nous n'avons pas commis et nous ne commettrons pas de manœuvre déloyale (action ou omission) destinée à tromper délibérément autrui, à lui dissimuler intentionnellement des éléments, à surprendre ou vicier son consentement ou à lui faire contourner des obligations légales ou réglementaires et/ou violer ses règles internes afin d'obtenir un bénéfice illégitime.

6.2) Nous n'avons pas commis et nous ne commettrons pas de manœuvre déloyale (action ou omission) contraire à nos obligations légales ou réglementaires et/ou nos règles internes afin d'obtenir un bénéfice illégitime.

6.3) Nous n'avons pas promis, offert ou accordé et nous ne promettrons, offrirons ou accorderons pas, directement ou indirectement, à (i) toute Personne détenant un mandat législatif, exécutif, administratif ou judiciaire au sein de l'Etat du Maitre d’Ouvrage, qu'elle ait été nommée ou élue, à titre permanent ou non, qu'elle soit rémunérée ou non et quel que soit son niveau hiérarchique, (ii) toute autre Personne qui exerce une fonction publique, y compris pour un organisme public ou une entreprise publique, ou qui fournit un service public, ou (iii) toute autre Personne définie comme agent public dans l'Etat du Maitre d’Ouvrage, un avantage indu de toute nature, pour lui-même ou pour une autre personne ou entité, afin qu'il accomplisse ou s'abstienne d'accomplir un acte dans l'exercice de ses fonctions officielles.

6.4) Nous n'avons pas promis, offert ou accordé et nous ne promettrons, offrirons ou accorderons pas, directement ou indirectement, à toute Personne qui dirige une entité du secteur privé ou travaille pour une telle entité, en quelque qualité que se soit, un avantage indu de toute nature, pour elle-même ou pour une autre Personne ou entité, afin qu'elle accomplisse ou s'abstienne d'accomplir un acte en violation de ses obligations légales, contractuelles ou professionnelles.

6.5) Nous n'avons pas commis et nous ne commettrons pas d'acte susceptible d'influencer le processus de passation du Marché au détriment du Maitre d’Ouvrage et, notamment, aucune pratique anticoncurrentielle ayant pour objet ou pour effet d'empêcher, de restreindre ou de fausser le jeu de la concurrence, notamment en tendant à limiter l'accès au Marché ou le libre exercice de la concurrence par d'autres entreprises.

6.6) Nous-mêmes, ou l'un des membres de notre groupement, ou l'un des sous-traitants n'allons pas acquérir ou fournir de matériel et n'allons pas intervenir dans des secteurs sous embargo des Nations Unies, de l'Union Européenne ou de la France.

6.7) Nous nous engageons à respecter et à faire respecter par l'ensemble de nos sous-traitants les normes environnementales et sociales reconnues par la communauté internationale parmi lesquelles figurent les conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du travail (OIT) et les conventions internationales pour la protection de l'environnement, en cohérence avec les lois et règlements applicables au pays de réalisation du Marché. En outre, nous nous engageons à mettre en œuvre les mesures d'atténuation des risques environnementaux et sociaux lorsqu’elles sont indiquées dans le plan de gestion environnementale et sociale fourni par le Maitre d’Ouvrage.

1. Nous-mêmes, les membres de notre groupement, nos fournisseurs, entrepreneurs, consultants et sous-traitants, autorisons le CDCS à examiner les documents et pièces comptables relatifs à la passation et à l'exécution du Marché et à les soumettre pour vérification à des auditeurs désignés par le CDCS.

Nom : En tant que :

Dûment habilité à signer pour et au nom de[[2]](#footnote-2)

Signature :

En date du :

1. Lorsque la présente Déclaration d’Intégrité est requise dans le cadre d’un contrat qui n’est pas qualifiable de « marché » au sens du droit local, le terme « marché(s) » y est dès lors remplacé par le terme « contrat(s) » et les termes « soumissionnaire ou consultant » y sont dès lors remplacés par le terme « candidat ». [↑](#footnote-ref-1)
2. En cas de groupement, inscrire le nom du groupement. La personne signant l’offre, la proposition ou la candidature au nom du soumissionnaire ou du consultant joindra à celle-ci le pouvoir confié par le soumissionnaire ou le consultant. [↑](#footnote-ref-2)